

Une interview de Mgr Pozzo

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 23 octobre 2009



Les animateurs du célèbre blog italien [messainlatino](#) ont réussi à réaliser une interview de Mgr Guido Pozzo, nouveau secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei. Cet entretien est intéressant en soi, mais aussi par le fait que Mgr Guido Pozzo, homme efficace, organisé, volontaire, n'accorde que très peu d'entretiens, préférant traiter ses dossiers.

On trouvera l'intégralité de cet entretien (italien) [ICI](#).

Dans cette interview que dit Mgr Pozzo ?

1°) Que la messe traditionnelle n'est pas réservée à ceux qui étaient déjà attachés à la forme extraordinaire du rite latin. Au contraire, « *Le Motu Proprio s'adresse à tous les fidèles catholiques qui désirent la forme extraordinaire de la liturgie romaine, pas seulement à ceux qui, avant sa promulgation, étaient attachés à la forme ancienne du rite romain.* ». Il s'agit donc de répandre cette forme, pour la faire découvrir à ceux qui du fait de leur âge n'ont pu la connaître ou pour ceux qui en redécouvrent les richesses spirituelles. Le secrétaire de la Commission Ecclesia Dei qualifie la messe traditionnelle de « *trésor spirituel* ». Mgr Pozzo réaffirme aussi l'idée, contenue dans le Motu proprio, que les deux formes doivent s'enrichir mutuellement.

2°) Il éclaire un point contenu dans la lettre aux évêques qui accompagne le Motu proprio. Dans cette Lettre, le pape écrit : « *Je vous invite en outre, chers Confrères, à bien vouloir écrire au Saint-Siège un compte-rendu de vos expériences, trois ans après l'entrée en vigueur de ce Motu proprio.* » (intégralité de la lettre, [ICI](#)). Mgr Pozzo précise qu'il ne s'agit pas de faire, au bout de trois ans, un retour en arrière, par exemple au Motu proprio de 1988, mais de trouver un point d'équilibre, de trouver des solutions si des graves difficultés apparaissent, « *en*

gardant toujours à l'esprit le but essentiel du motu proprio ».

3°) Mgr Pozzo rappelle le mode de procéder pour obtenir une messe. D'abord demander à son curé. Si des difficultés se présentent, faire appel à l'évêque. Et si les difficultés subsistent, en référer à la Commission Ecclesia Dei. Celle-ci traitera avec l'évêque, au besoin en l'invitant à faire une évaluation de la situation.

4°) Enfin, Mgr Pozzo se dit très intéressé par le sondage réalisé par Paix liturgique en Italie.